Règlement du concours
« Mon bonhomme de neige »

Article 1 - Organisation du concours :
La Bibliothèque Municipale « Le Petit Prince » située à l'Espace Petite Enfance Germinal au 164 rue Emile Zola 59156 LOURCHES, organise un concours créatif, gratuit qui se déroulera du :
Mercredi 25 novembre au Mercredi 2 décembre 2026 inclus.

Article 2 - Participation
Concours gratuit et sans obligation d'achat, réservé aux enfants et adultes Lourchois et/ou les abonnés à la Bibliothèque.

2-1 Modalités :
Les créations seront à déposer à la Bibliothèque aux heures d'ouverture.
Le Mardi, le Jeudi de 16h30 à 17h30 ou le Mercredi de 10h00 à 12h00

2-2 Conditions de participation :
Une seule participation par personne. Les créations devront être déposées au plus tard le mercredi 2 décembre à 12h00.

2-3 Catégories :
3 catégories : 2/5 ans, 6/12 ans et ados/adultes.

Article 3 - Descriptif :
Réalise un bonhomme de neige en 3 D dans un décor hivernal avec différents matériaux de récupération.
La base de la création devra mesurer au maximum 40 cm x 30 cm.
Place à la créativité : coloriage, peinture, collage de matériaux, du relief, … sont autorisés pour la création.
Le nom, le prénom, l'âge et une adresse mail doivent figurer obligatoirement en dessous du support.
Les participants au concours autorisent la bibliothèque « Le Petit Prince » à exposer les œuvres en mentionnant le nom des participants.

Article 4 - Lots à gagner :
Un prix pour chaque catégorie

Article 5 - Le jury et critères d'évaluation :
Le jury est composé de 6 membres.
Il se réunira le lundi 7 décembre 2026, afin d'élire les gagnants.
Les critères d'évaluation : le respect du thème, l'originalité et la créativité, le travail réalisé par rapport à la catégorie, l'esthétique.

Article 6 – La remise des prix :
A l'issue du concours et après délibération du jury un prix sera décerné aux 3 gagnants.
L'annonce des résultats et la remise des prix auront lieu le Mercredi 9 décembre à 11h00 à la bibliothèque « Le Petit Prince » (sous réserve de modifications)

Article 7 – Réclamation :
Aucune réclamation ne sera admise sur la désignation des gagnants et des lots. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.